

# Axes directeurs du Pacte Climat 2.0



## A. Introduction

Le coup d'envoi du Pacte Climat 2.0 donne l'opportunité à la commune d'exercer une influence positive sur la politique climatique au cours des dix prochaines années. Grâce à ces axes directeurs, la commune de Sanem s'engage à faire tous les efforts nécessaires et à prendre toutes les mesures utiles pour atteindre les objectifs suivants d'ici 2030.

En signant le Pacte Climat 2.0, la commune de Sanem s'engage à agir davantage dans le sens d'une politique climatique durable et à définir et mettre en œuvre des objectifs concrets pour les 10 prochaines années. Les objectifs sont établis de manière qualitative et quantitative pour les 6 thèmes du Pacte Climat 2.0, qui peuvent toutefois être réalisés jusqu'en 2030. Il en résulte donc un modèle réaliste qui présente la voie à suivre par la commune de Sanem pour limiter les effets du changement climatique.

Ceci dans le but de préserver et d'augmenter la qualité de vie dans la commune pour l'homme et la nature. Mais aussi en rapport avec les communes partenaires de l'alliance internationale pour le climat.

## B. Conditions générales

### a. PNEC (Plan national sur le climat et l'énergie)

En 2020, le plan national sur le climat et l'énergie a été voté au Parlement. Celui-ci sert de ligne directrice pour le changement climatique au Luxembourg. Outre une multitude de mesures et d'objectifs qualitatifs, ce plan contient également les pierres angulaires des objectifs quantitatifs à l'horizon 2030 :

25% d'énergies renouvelables pour la production de chaleur et d'électricité. Il s'agit principalement du photovoltaïque, de l'éolien, de l'hydroélectricité et du biogaz pour l'électricité, et du solaire thermique, de la biomasse (combustion ou méthanisation) et des rejets thermiques industriels pour la chaleur.

44% d'amélioration de l'efficacité énergétique. Cela signifie une réduction de l'énergie finale, soit par une technique améliorée et plus efficace, soit par une consommation d'énergie réduite.

55% d'économie de CO<sub>2</sub>. Il s'agit de l'objectif global du PNEC, qui combine les effets directs des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Pour le Luxembourg, l'objectif est de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2030 à 55% de l'année de référence 2005.

L'ouvrage publié par MyEnergy sur les KPI détaille davantage encore les différents objectifs.

### b. Anciens axes (2015)

Les anciens axes, établis dans le cadre du Pacte Climat 1.0, ont été intégrés. Les objectifs ont été repris, adaptés et développés.

### c. Luxembourg 2030

Le troisième plan de développement durable (Luxembourg 2030) comporte des objectifs très diversifiés. Les objectifs sont multithématiques et comprennent des objectifs pour l'économie, l'environnement et la société.

La commune s'inspirera de ce plan national pour intégrer les valeurs du développement durable dans sa politique.

## C. Catégories

Les objectifs et les trajectoires de réduction suivants sont décrits selon les catégories du Pacte Climat 2.0.

### I. Planification du développement, aménagement du territoire

#### Objectifs qualitatifs

La commune élaborera, dans la mesure du possible, des concepts pour les différents thèmes. En outre, la commune mettra en œuvre, au mieux de ses capacités, les concepts existants.

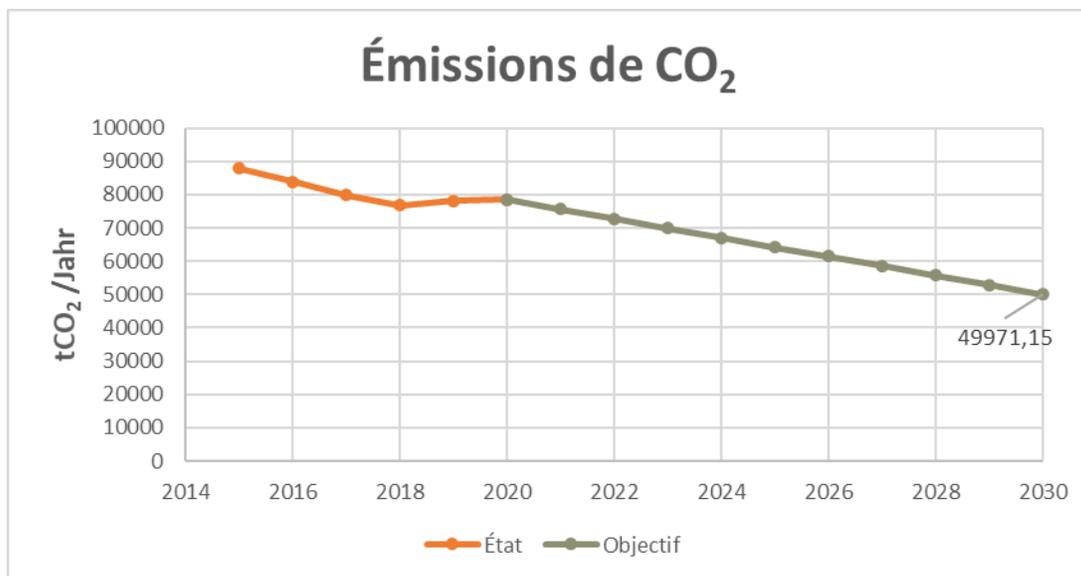
Concepts existants	Concepts possibles
Plan directeur de la mobilité	Concept d'assainissement
Concept énergétique (phase finale)	Concept de communication
Plan directeur pour jardinage durable	Concept de numérisation
	Concept d'adaptation au climat
	Concept de ressources

Le bilan de tous les indicateurs pertinents pour le Pacte Climat est suivi et communiqué aux citoyens.

#### Objectifs quantitatifs

La commune se fixe comme objectif de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> à -55% de la valeur de référence 2005.

Cet indicateur montre les résultats de toutes les économies d'énergie comptabilisées, et constitue donc l'objectif le plus important du Pacte Climat.



## 2. Bâtiments municipaux

Ce chapitre décrit les mesures et les objectifs qui concernent les bâtiments communaux et le parc automobile.

La commune dispose actuellement (état 2021) de 67 bâtiments et de 110 véhicules et machines.

### Objectifs qualitatifs

La commune vise une stratégie de rénovation qui sera intégrée dans un concept de rénovation. La priorité du concept de rénovation dépendra du type de construction et de l'âge du bâtiment. Néanmoins, la fréquence d'utilisation sera prise en compte dans la décision afin d'atteindre un potentiel d'économie maximal.

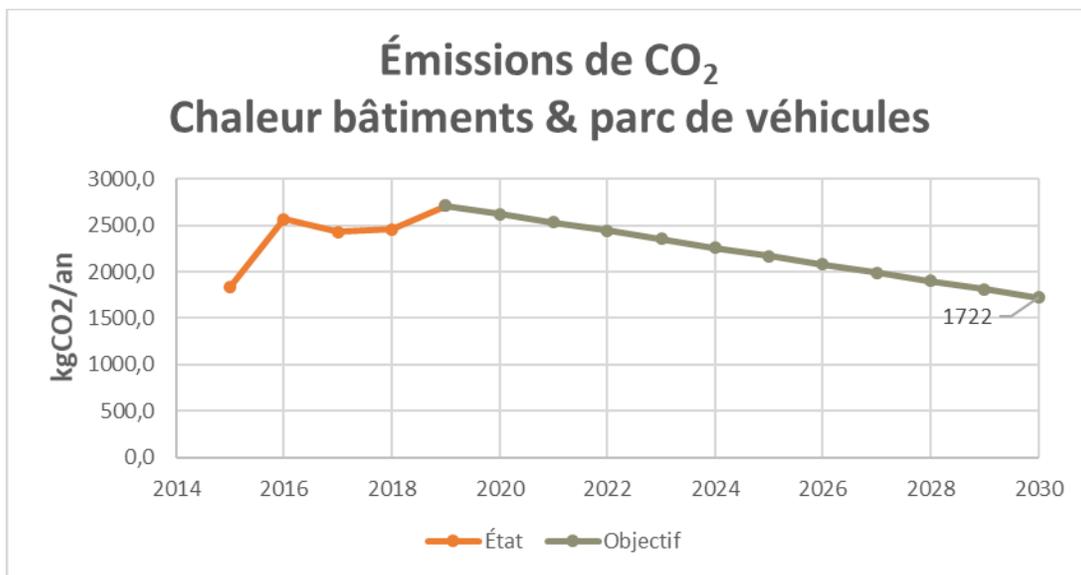
Pour chaque projet de construction, la commune étudiera la rentabilité et la faisabilité de matériaux recyclés et durables.

La commune s'engage à continuer d'acheter de l'électricité issue d'énergies renouvelables. En outre, la commune s'efforce de développer la production d'électricité à partir de sources renouvelables dans les années à venir.

Le parc de véhicules communaux est constamment mis à jour et, en cas de nouvelles acquisitions, la faisabilité d'une alternative électrique est toujours étudiée. Le personnel communal utilise principalement la marche, le vélo ou les transports publics pour ses déplacements internes.

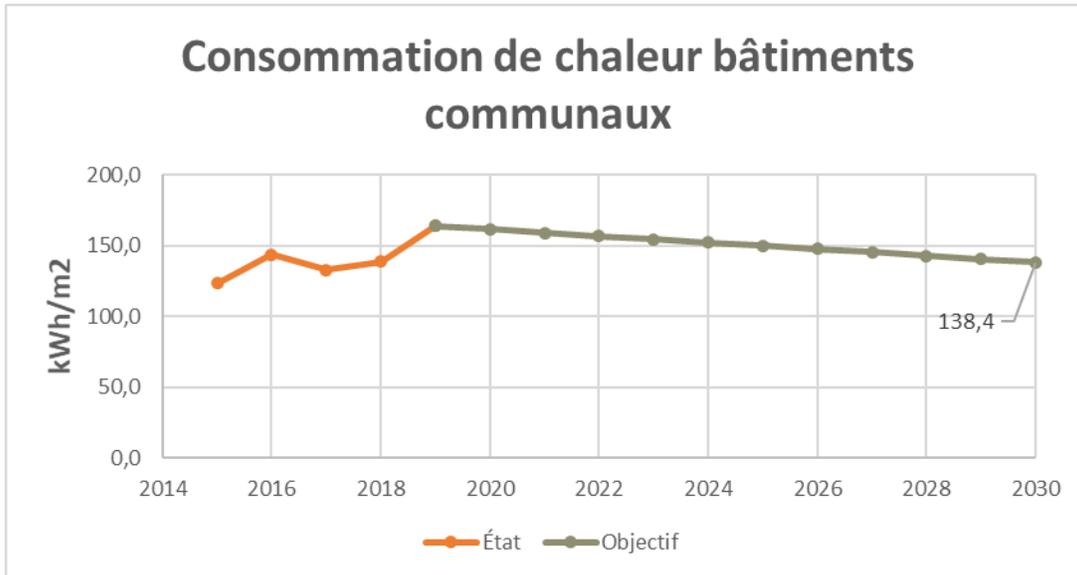
### Objectifs quantitatifs

Il est prévu que les objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> s'alignent sur le PNEC. En l'absence de données pour 2005, un objectif équivalent a été élaboré. Comme la commune achète de l'électricité naturelle Nova, toutes les émissions provenant de la production de chaleur et du parc de véhicules font l'objet d'un calcul.

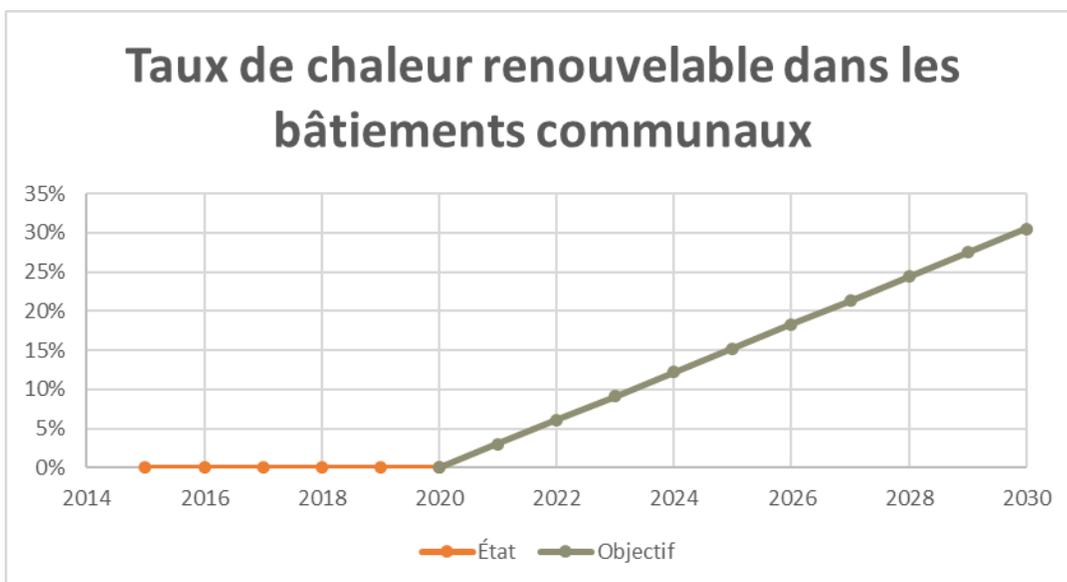


Selon le concept énergétique, la consommation de chaleur des bâtiments communaux peut être réduite de 15,57%.

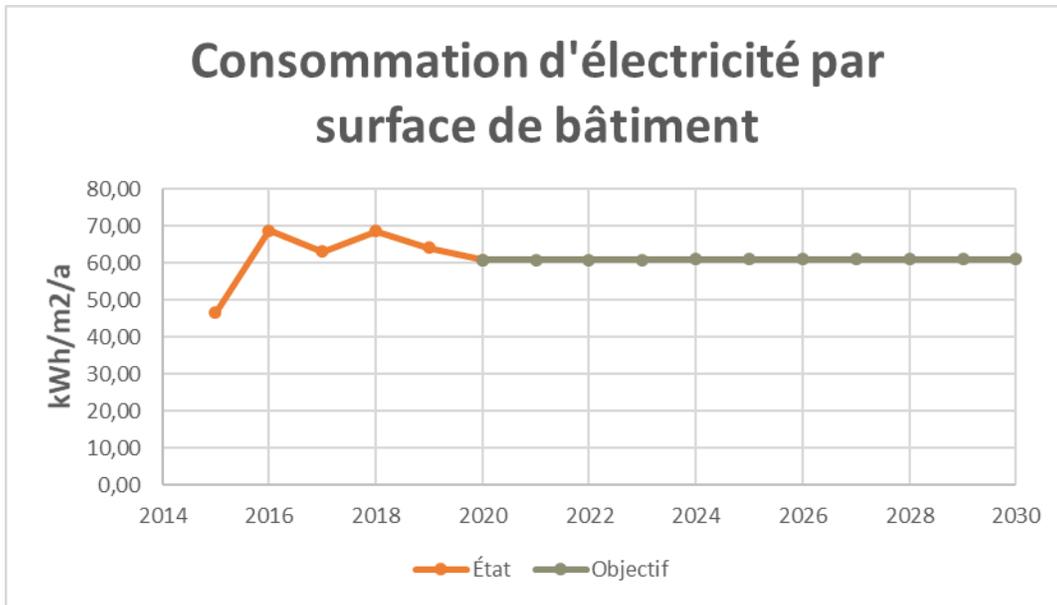
Cet objectif se traduira principalement par des améliorations en matière d'isolation thermique. En outre, la commune continuera à insister sur l'utilisation efficace des installations de chauffage afin de limiter les pertes inutiles.



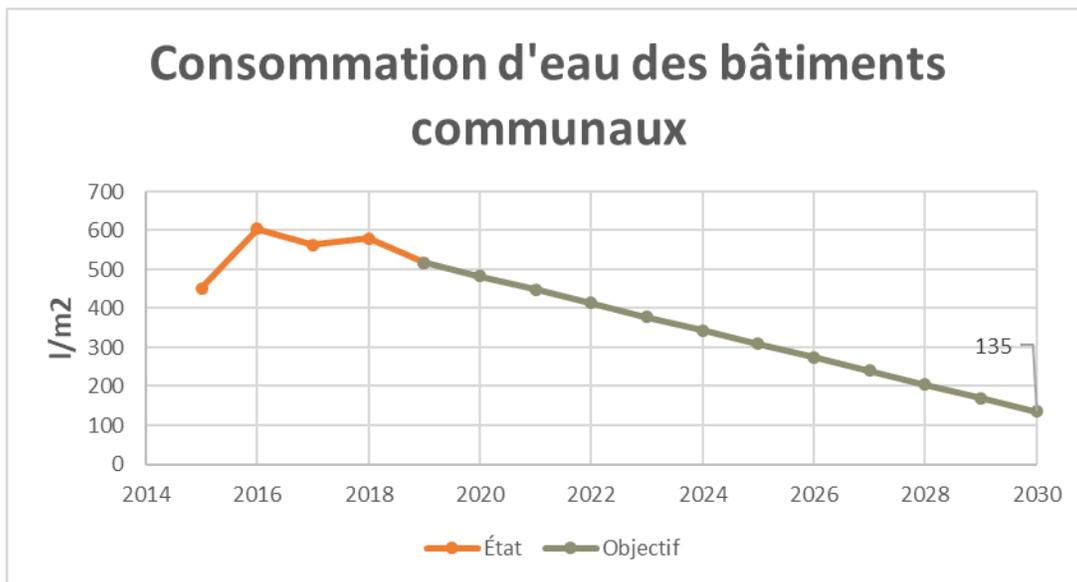
À l'avenir, la chaleur renouvelable sera développée dans les bâtiments communaux en fonction des possibilités. Selon les axes directeurs du Pacte climat, l'objectif est d'atteindre 30,5%. La faisabilité des pompes à chaleur/chauffages au bois sera examinée pour les anciens bâtiments qui seront rénovés. En outre, la possibilité de créer des réseaux de chaleur de proximité sera examinée et, si cela s'avère judicieux, mise en œuvre.



La consommation en électricité des bâtiments communaux doit être réduite de 1% (bâtiments tertiaires) à 13% (bâtiments résidentiels) d'ici 2030. La commune décide d'atteindre une réduction de la consommation d'électricité d'au moins 5% pour tous les bâtiments communaux recensés.



Selon la comptabilité énergétique, l'utilisation de l'eau devra atteindre une valeur maximale de 135 l par mètre<sup>2</sup>. La commune recensera les bâtiments communaux très consommateurs en eau et travaillera sur des concepts visant à limiter l'utilisation de l'eau. L'utilisation de l'eau de pluie sera développée.



### 3. Approvisionnement, élimination des déchets

Avec ses 17.538 (situation de janvier 2021) habitants, la commune de Sanem est la sixième plus grande commune du pays. L'approvisionnement et l'élimination des déchets dans le respect du climat jouent ainsi un rôle décisif.

Ce chapitre présente les objectifs et les mesures qui permettent d'assurer l'approvisionnement en électricité, en chaleur et en eau, ainsi que l'élimination des eaux usées et des déchets, tout en préservant le climat.

Comme ce chapitre présuppose une collaboration avec les citoyens, l'exécution des objectifs suivants est moins liée à la réalisation de projets concrets, mais vise plutôt une sensibilisation ciblée et efficace. Les actions de la commune servent d'exemple.

#### Objectifs qualitatifs

D'ici 2030, la commune travaillera à son projet d'achat d'électricité 100% renouvelable. En outre, la commune révisera les règlements actuels relatifs aux aides afin de rendre la chaleur renouvelable encore plus attrayante.

En outre, lors de l'aménagement de nouvelles rues ou de la rénovation des plus anciennes, un réseau de chauffage urbain sera intégré dans le tracé de la route afin de pouvoir accéder plus rapidement au chauffage urbain et de proximité à l'avenir.

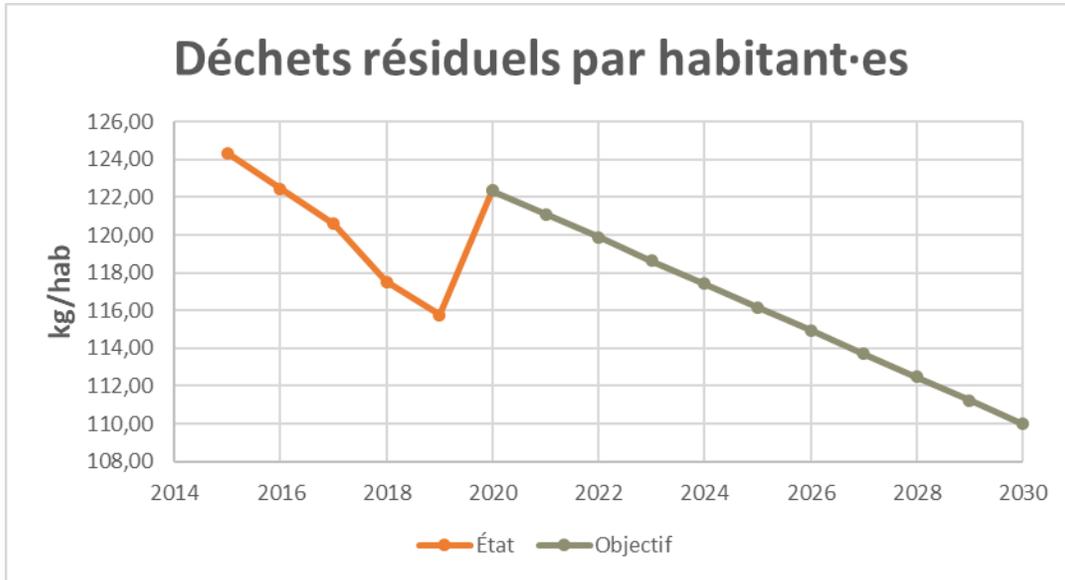
La gestion de l'eau continuera à être numérisée et, le cas échéant, adaptée aux récentes technologies. En outre, nous continuerons à promouvoir la récupération de l'eau de pluie auprès des habitants afin de réduire la consommation d'eau par habitant.

La commune continuera à développer le système de séparation des eaux usées afin de séparer une grande partie des précipitations des eaux usées. Cela sert également de base à une meilleure utilisation de l'eau de pluie.

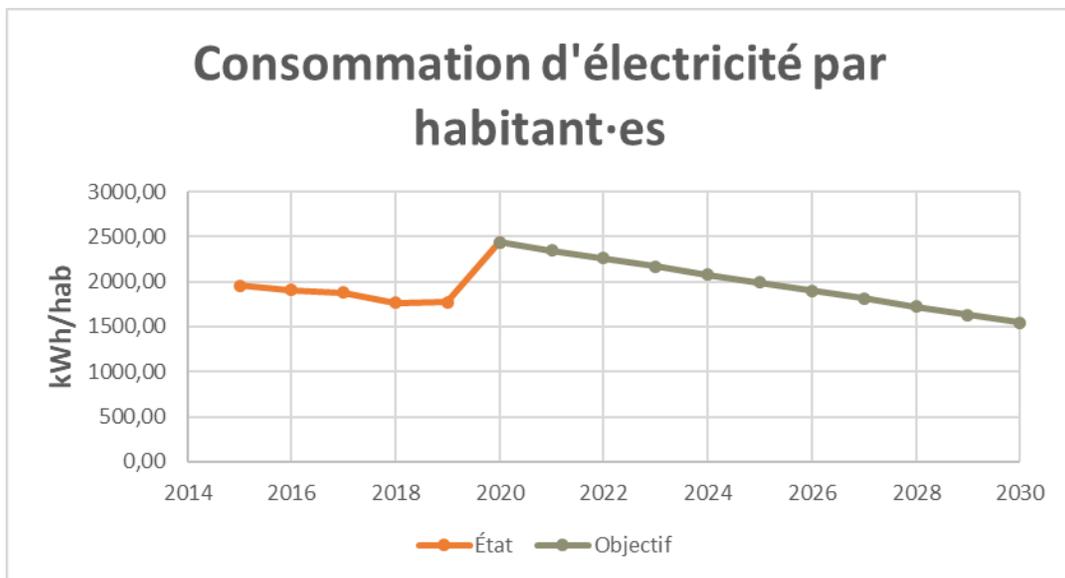
Le développement de la chaleur renouvelable ainsi que l'exploitation du potentiel d'électricité renouvelable seront des objectifs importants pour la commune d'ici 2030 et au-delà. Cette dernière s'efforce à atteindre les objectifs du PNEC en collaboration avec sa population.

### Objectifs quantitatifs

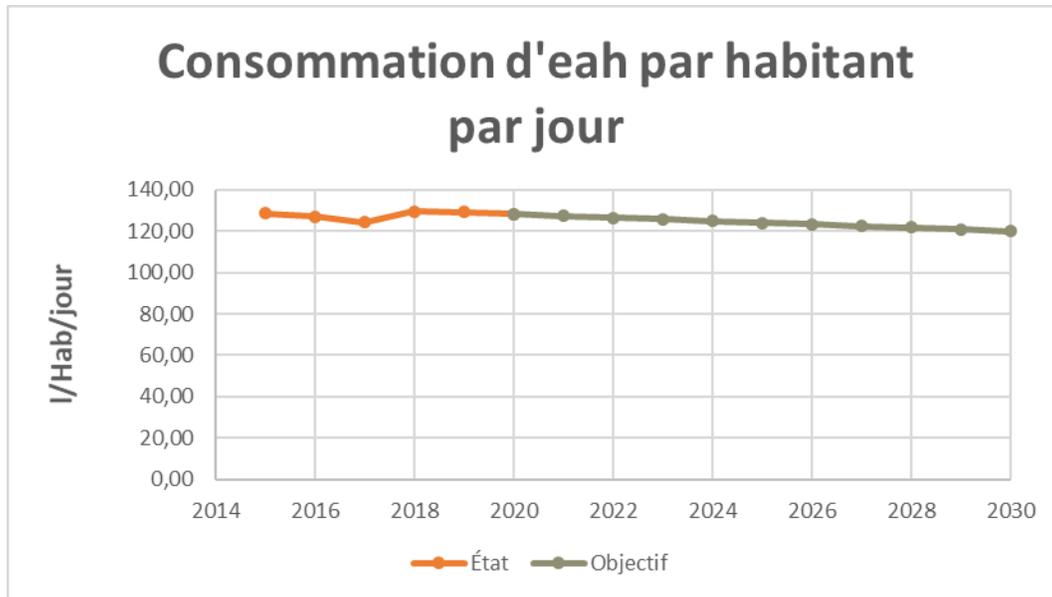
La valeur des déchets résiduels par habitant dans la commune est actuellement sur la bonne voie. La commune se fixe comme objectif une nouvelle réduction à 115 kg/habitant. Afin d'étendre le principe du pollueur-payeur, une facturation des déchets résiduels à la tonne est envisagée.



La consommation en électricité des ménages doit être réduite de 13% d'ici 2030. La commune s'efforcera à atteindre cet objectif.



La consommation en eau par personne et par jour à Sanem est déjà en bonne voie. Avec d'autres campagnes de sensibilisation et un travail continu sur l'approvisionnement, la consommation d'eau des habitants sera encore réduite.



## 4. Mobilité

67 kilomètres de routes et un réseau cyclable étendu relient les localités de Sanem, Belvaux, Soleuvre et Ehlerange aux communes environnantes. Il y a 3 arrêts de train sur le territoire de la commune et 2 autres se trouvent directement à la limite de la commune. 107 arrêts de bus couvrent les besoins des transports en commun. En outre, la commune propose depuis des années le service Vel'OK.

### Objectifs qualitatifs

Le plan directeur ou « Masterplan » Mobilité (le premier du genre au niveau national) sera mis en œuvre dans les années à venir. L'accent sera mis sur la modération des routes principales très fréquentées et sur la sécurisation des pistes cyclables. En outre, un système de guidage des vélos et des piétons à l'échelle de la commune sera mis en place.

L'objectif est de reprendre les mesures du plan directeur et de sécuriser les voies de circulation par la suite. La commune effectuera des comptages de la circulation et sera attentive au feedback donné par les citoyens. D'ici 2030, 50% des mesures du plan directeur devraient être mises en œuvre.

De plus, la commune continue à s'engager fortement pour la mobilité douce, sensibilise les citoyens aux nouveaux chemins piétonniers et pistes cyclables, améliorés et sûrs, et donne le bon exemple en proposant des infrastructures cyclables internes.

### Objectifs quantitatifs

Jusqu'à présent, la commune a fait de nombreuses bonnes expériences avec la mobilité électrique et continuera à essayer d'atteindre les 49% de mobilité électrique.

## 5. Organisation interne

La commune continuera d'essayer de renforcer son rôle de modèle. C'est pourquoi la commune prévoit également de se fixer des objectifs internes afin d'inciter ses collaborateurs à s'engager pour un avenir durable.

### Objectifs qualitatifs

Les objectifs et les obstacles sont communiqués au personnel et les étapes atteintes sont affichées.

Une enquête sur la répartition modale est régulièrement effectuée et les collaborateurs sont régulièrement sensibilisés aux transports publics et à la mobilité douce. La commune se soumet à un audit de mobilité.

L'approvisionnement est effectué selon le concept de l'économie circulaire et est constamment adapté.

Le contrôle du Pacte Climat sera également mis en œuvre.

Avec la délégation du personnel, différentes actions sont envisagées pour mieux impliquer le personnel. En outre, la communication interne sera améliorée.

D'ici 2030, la commune souhaite obtenir le statut Or au niveau du Pacte climat.

## 6. Communication, coopération

La communication joue un rôle très important pour la commune de Sanem. La plus grande preuve en est la qualité du bulletin communal « Kuerz & Knapp ». Avec six éditions par an, il constitue le fondement de la communication à destination des citoyens. Bien entendu, les thèmes liés à l'environnement et au climat y sont largement traités.

Des campagnes de sensibilisation et des événements thématiques sont également organisés par la commune. Enfin, les normes du Service Écologique veillent à ce que les événements soient organisés dans le respect de l'environnement.

### Objectifs qualitatifs

D'ici 2030, la commune élaborera un concept de communication. Il s'agira avant tout d'un état des lieux et d'une définition des objectifs. En outre, les objectifs quantitatifs du plan directeur seront publiés chaque année.

À l'avenir, tous les événements majeurs de la commune seront placés sous le label « Green Events ».

Dans le cadre du pacte climatique, une coopération plus étendue avec les communes voisines sera approfondie. Ainsi, la commune de Sanem renforce sa présence dans les différents groupes de travail intercommunaux et recherche activement la collaboration sur des points clés du Pacte Climat.

La sensibilisation des citoyens aux thèmes pertinents du Pacte Climat sera développée. Ainsi, une communication spécifique aux groupes cibles sera mise en place à l'avenir afin de transmettre le thème de la protection du climat en fonction de l'âge et de la langue.